

**AVIS PUBLIC**  
**Demande de dérogation mineure**  
**aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **2 mai 2016, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

**129, route 132 Ouest**

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 8.1

Accepter une marge de recul avant du bâtiment variant de 3,15 mètres à 5,98 mètres au lieu des 9,00 mètres prescrits.

Donné à New Richmond,  
Ce 21<sup>e</sup> jour de mars 2016

Céline LeBlanc  
Greffière